## AR Prefecture

047-200068922-20221212-1332022-DE Reçu le 16/12/2022

Département de Lot et Garonne

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 12 décembre 2022

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum: 24

En exercice: 46

.....

Date convocation: 06/12/2022

Présents à la réunion (<u>à l'ouverture</u>) : 38 Pouvoirs de vote : 1 (en cours de séance)

Date d'affichage: 06/12/2022

L'an deux mille vingt et deux, le douze décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération nº133-2022 - Finances

Budget Annexe M57 ZAE Confluent - Autorisation d'engagement

de 25% des crédits d'Investissement

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 16/12/2022 Publication : 16/12/2022

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X				$\top$	
	LARRIEU Catherine					Х	F
	LE MOINE Éric						X
	ROSSET Lise	X		_		$\top$	T
	LAFON Alain	X				+	H
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					Т
	BEUTON Michèle	X			= 25 11		Т
	JACOB Joël	X					Т
	LEVEUR Brigitte	X					t
	PEDURAND Michel	X					$\vdash$
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	Х					T
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					t
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	Х		x	Départ à 19h Pouvoir à F. CASTELL (avant délib. 113-2	022)	-
	ORLIAC Dominique	X		2017.7	Départ à 19h (avant délib. 113-2022)		1
COURS	JANAILLAC Nicolas					X	T
DAMAZAN	MASSET Michel	X				1	Ť
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	Х					T
FREGIMONT	PALADIN Alain	X			Départ à 20h (avant délib. 120-2022)		T
GALAPIAN	LEBON Georges	X			The desirable of the same of t		$^{\dagger}$
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X	П				T
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	-				X	-
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					t
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					+
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X			-		$^{\dagger}$
MADAILLAN	DARQUIES Philippe					X	
MONHEURT	ARMAND José	X					+
MONTPEZAT d'AGENAIS		X		1	_	_	+

## AR Prefecture

047-200068922-20221212-1332022-DE Reçu le 16/12/2022

Soit, pour cette séance :		39			4	3
SEMBAS	LASCOMBES Aurore		Х	Suppléé par GINDRE Olivier		
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Suppléé par FONTANILLE Pierre – Départ à 20h (avant délib. 120-2022)		
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		Х	Suppléé par THOUEILLE Josiane		
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X		Arrivée à 17b45		
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne		X	Suppléée par GHILARDI Stéphanie		
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
PRAYSSAS	RUGGERI Aldo	X				
Edwillian out about the day	BOUSQUIER Philippe	X				
	LIENARD Pascale	X				
PORT-STE-MARIE	ARCAS Elisabeth	X				
	GENTILLET J-Pierre					X
	LARROY Jacques	X				
NICOLE	COLLADO François	X				

A été nommé Secrétaire de séance : José ARMAND

Délibération nº133-2022 - Finances Budget Annexe M57 ZAE Confluent - Autorisation d'engagement de 25% des crédits d'Investissement

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 16/12/2022 Publication: 16/12/2022

Le Vice-Président aux Finances rappelle au Conseil communautaire :

Vu l'article 1612-1 du CGCT qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir délibérer.

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

36 Voix pour- O Voix contre - O Abstention

1. Décide de retenir les crédits pour les montants et affectations figurant au tableau ci-dessous :

Chapitres	Articles Désignation		BP 2022	Ouverture par anticipation proposée 2023 (25 %)	
20 - Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	35 634.00 €	8 908.00 €	
	2121	Plantations d'arbres	2 000.00 €	500.00 €	
21 – Immobilisations corporelles	2181	Installations générales	45 420.00 €	11 355.00 €	
	2188	Autres immobilisations	12 000.00 €	3 000.00 €	
To	tal		95 054.00 €	23 763.00 €	

2. Décide d'autoriser en conséquence le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget annexe M57 ZAE Confluent de la Communauté de communes au titre de l'exercice 2023.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président, Michel MASSET e secrétaire de séance, sé ARMAND

2/2